

**AMNESTY INTERNATIONAL**

Index AI : AMR 01/07/92

ÉFAI

DOCUMENT

EXTERNE

Londres, 7 octobre 1992

## **CINQ CENTS ANS PLUS TARD\_les droits bafoués des populations**

**indigènes**

**[premier feuillet]**

**[encadré 1]**

### **QUE FAIRE ?**

Amnesty International ne se contente pas de parler des violations des droits de l'homme; elle attend de ses membres et de ses sympathisants qu'ils agissent et encouragent d'autres personnes à le faire. Peut-être approuvez-vous déjà nos objectifs, mais il nous faut plus encore. Prenez contact avec la section d'Amnesty International de votre pays et manifestez votre souhait d'agir, vous aussi.

Vous pouvez également faire participer d'autres personnes à cette campagne. Beaucoup d'entre nous ont la possibilité de toucher de nombreuses personnes sur leur lieu de travail, dans leur syndicat, leur lieu de culte ou leur club. Adressez-vous à la section locale d'Amnesty International et demandez ce que vous devez faire pour aider à diffuser cette brochure auprès des gens que vous connaissez.

Cette publication fait partie de la campagne organisée par Amnesty International en 1992 pour mettre un terme aux violations des droits fondamentaux des populations indigènes des Amériques. Si vous souhaitez plus de renseignements à ce sujet et sur le rôle que vous pouvez jouer, prenez contact avec la section d'Amnesty International de votre pays, ou écrivez à Amnesty International, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni.

Devenez membre d'Amnesty International!

**[encadré 2]**

### **Dix mesures pour protéger les droits fondamentaux des populations indigènes**

1. Entreprendre un examen, au niveau national, pour déterminer si les normes internationales qui protègent les droits des populations indigènes sont respectées. Cet examen devra porter sur tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels fondamentaux.
2. Ouvrir une enquête sur toutes les informations faisant état de violations des droits fondamentaux des populations indigènes, et traduire les responsables en justice. Aucune impunité ne devra être tolérée dans le cadre de telles violations.
3. Présenter tous les détenus à un juge dans les plus brefs délais et les autoriser à avoir des contacts réguliers avec un avocat, leur famille et un médecin. Veiller à ce que tous les prisonniers soient traités humainement et à ce que les besoins spécifiques des détenus indigènes soient respectés.
4. Protéger victimes et témoins qui apportent un témoignage sur des violations des droits de l'homme.
5. Garantir une issue rapide et juste aux conflits fonciers.
6. Donner pour instruction aux forces de sécurité de protéger les droits fondamentaux de l'homme en toutes circonstances, y compris en cas de conflit interne ou de toute autre situation d'urgence nationale.
7. Empêcher le renvoi forcé de toute personne dans un pays où elle risque d'être victime de graves violations des droits de l'homme.

8. Faire en sorte que le matériel d'éducation aux droits de l'homme soit disponible dans les langues indigènes et que les populations indigènes connaissent leurs droits.
9. Consulter les populations indigènes au sujet de toute question ayant une incidence sur leurs droits reconnus.
10. Prendre des mesures pour mettre un terme à la discrimination dont souffrent les populations indigènes, celle-ci ayant été un facteur clé des violations des droits de l'homme perpétrées à leur encontre.

**[second feuillet]**

**[article 1]**

L'année 1992 est célébrée dans le monde entier comme le 500<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des Européens dans les Amériques. Depuis la colonisation, les populations indigènes de la région sont victimes de violations flagrantes de leurs droits, notamment de massacres, d'assassinats sélectifs ou de "disparitions".

Ajoutées aux ravages provoqués par la maladie et la famine, ces violences ont quasiment fait disparaître les populations indigènes de certaines régions des Amériques. La discrimination a par ailleurs marginalisé ces populations, et l'assimilation ou l'évangélisation forcées ont affaibli leur identité culturelle. Aujourd'hui, sur plus de 30 millions d'indigènes vivant dans les Amériques la plupart sont pauvres, défavorisés socialement et économiquement, et victimes de restrictions de leurs droits civils et politiques.

Les atteintes aux droits de l'homme que subissent les populations indigènes ont souvent pour origine des conflits liés à la propriété ou à l'utilisation des terres ou des ressources naturelles. Dans de nombreux pays, l'indifférence ou la complicité permanentes des autorités ont permis à l'État, à des institutions privées ou à des particuliers de chasser les communautés indigènes des terres de leurs ancêtres. Les militants pour les droits des indigènes sont souvent en butte à des représailles pour avoir revendiqué en faveur des Indiens la protection de leurs terres, ou demandé qu'ils puissent les conserver, qu'on les leur rende ou qu'ils soient dédommagés pour celles qu'ils ont perdues; ou bien encore pour s'être battus pour l'autodétermination ou l'autonomie et la défense des droits culturels. Certains membres de ces communautés ont été victimes d'assassinats ou de "disparitions", imputables à des soldats ou à des policiers, ou encore aux "escadrons de la mort" - membres des forces de sécurité agissant en civil ou hors de leurs heures de service, mais avec la complicité ou l'assentiment des autorités. Des tueurs à gages ont parfois également été impliqués dans des assassinats, ont proféré des menaces ou se sont rendus coupables d'autres exactions visant à chasser les populations indigènes de terres convoitées à des fins d'exploitation commerciale. Les agents de la répression jouissent souvent d'une totale impunité, car les gouvernements refusent de prendre des mesures contre les assassins.

Au Honduras, par exemple, neuf dirigeants de la Federación de Tribus Xicaques de Yoro (FETRIXY, Fédération des tribus xicaques de Yoro) ont été tués au cours des quatre dernières années. Cette fédération a pour objectif de défendre les droits des populations indigènes du Honduras, notamment le droit d'occuper les terres ancestrales dont, selon elle, se sont emparés illicitement des civils et des agents de l'État. Aucun responsable n'a été traduit en justice pour ces meurtres.

Lorsque les gouvernements sont engagés dans une lutte interne contre des mouvements insurgés armés, les communautés indigènes vivant dans les zones de conflit sont souvent prises entre deux feux, victimes de "disparitions",

d'enlèvements, d'assassinats sélectifs ou de représailles collectives, y compris d'horribles massacres.

Au Pérou, les paysans de langue quechua et aymara des hauts plateaux des Andes sont victimes à la fois des forces gouvernementales et du Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux" (clandestin), qui sont engagés dans un conflit armé depuis près de douze ans. Des milliers d'habitants indigènes de Colombie, du Pérou et du Guatemala ont perdu la vie, en raison de la politique de violence de l'armée, qui a conduit à des "disparitions" et à des exécutions extrajudiciaires.

En Colombie, au Pérou et en Bolivie, les trafiquants de drogue choisissent parfois des régions indigènes reculées pour leurs plantations illégales de coca ou pour le transit clandestin de leur marchandise. Certaines communautés indigènes de ces régions font usage de la feuille de coca à l'état naturel lors de leurs cérémonies religieuses, ou en consomment dans leur vie de tous les jours, selon des coutumes ancestrales; plusieurs se sont mises à cultiver le coca pour le vendre, y voyant une source de revenus constante et fiable. \_ mesure que la "guerre" contre le trafic de stupéfiants s'est intensifiée, ces facteurs ont pu contribuer au fait que les Indiens se trouvent accusés de participer au trafic de drogue ou d'offrir asile aux trafiquants ou aux producteurs, autant d'accusations susceptibles de servir de prétexte à des violences approuvées par les autorités.

Les témoins de ces violences tout comme les personnes travaillant dans des communautés indigènes font fréquemment l'objet de menaces, d'agressions ou de "disparitions". Les proches des victimes sont souvent vulnérables lorsqu'ils font campagne en faveur des personnes détenues ou "disparues". Et certains d'entre eux, y compris des enfants, ont été pris pour cible simplement parce qu'ils faisaient partie de la famille de personnes considérées comme «dangereuses» ou «subversives» par les autorités.

Melchisedec Velasco Allende et Miguel Angel Velasco, deux jeunes Triqui de l'État d'Oaxaca, au Mexique, ont "disparu" en juillet 1988. Ils auraient été enlevés parce que Miguel Angel Velasco, le père d'un des deux garçons, militait au sein du Movimiento de Unificación y Lucha Triqui (MULT, Mouvement d'unification et de lutte des Triqui), organisation non violente qui revendique une réforme dans le domaine des droits des indigènes. Ce mouvement s'occupait alors d'un conflit foncier où il appuyait particulièrement activement les revendications indiennes. Bien qu'une enquête officielle ait été ouverte sur la "disparition" des deux enfants, on ignore toujours ce qu'ils sont devenus.

Mus par une longue histoire de persécutions et de répression, les populations indigènes des Amériques et leurs défenseurs se mobilisent.

Au cours des vingt dernières années, des centaines de nouvelles organisations indigènes ont vu le jour qui se sont jointes aux groupes existants pour défendre les droits des indigènes et sensibiliser l'opinion publique à la discrimination et à la répression imposées à ces populations. Nombreux sont les militants qui ont été pris pour victimes parce qu'ils avaient participé à la constitution d'organisations indigènes ou à la diffusion de leurs revendications. Mais l'\_uvre que tant d'hommes et de femmes ont payée de leur vie se poursuit.

Des progrès ont été enregistrés, essentiellement lorsque les indigènes ont eux-mêmes lutté en faveur du changement, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les droits des populations indigènes des Amériques continuent d'être largement bafoués. Les torts causés par cinq siècles de violences ne commenceront à être réparés que lorsque les pays de cette région reconnaîtront qu'ils se sont engagés à protéger les droits de tous leurs citoyens, et qu'ils respecteront ces engagements.

**[article 2]****Torture et mauvais traitements**

Les formes de torture infligées aux populations indigènes (ou autres) des Amériques restent multiples. De nombreuses victimes sont mortes sous la torture. Les agents de l'État ont recours à ces sévices, ainsi qu'aux mauvais traitements, pour arracher des renseignements à des prisonniers soupçonnés d'être impliqués dans des activités «subversives», pour punir des militants politiques ou pour dissuader d'autres personnes de rejoindre l'opposition ou de lui manifester leur soutien.

Au Brésil, en octobre 1988, Velario Tamir Macuxí, Indien macuxí originaire du nord-est de l'État de Roraima, a été retrouvé mort dans sa cellule au poste de police de Normandia. Il avait été arrêté la nuit précédente, en compagnie de deux autres Indiens macuxí, après que des bagarres eurent éclaté pendant un meeting de campagne électorale. D'autres jeunes gens détenus au poste en même temps qu'eux ont affirmé qu'ils avaient tous été sauvagement battus.

En 1990, le commandant de la police militaire de Normandia a déclaré à un représentant d'Amnesty International que quatre policiers avaient été inculpés de «coups et blessures ayant entraîné la mort» en relation avec cet homicide. Mais ces policiers ne se seraient présentés à aucune des trois audiences prévues, et l'affaire n'avance pas.

Certaines des formes de torture les plus cruelles relèvent de la torture psychologique. Le dirigeant indien Emeterio Toj Medrano a déclaré, dans une déposition faite après s'être échappé d'une base militaire guatémaltèque en 1982, que s'il avait été torturé physiquement \_notamment en étant enfermé dans un four et soumis à des décharges électriques\_, le plus dur à supporter avait été les menaces proférées à l'encontre de sa famille:

«Les soldats ont menacé de tuer tous les membres de ma famille à Huehuetenango. Ils m'ont dit qu'ils les avaient déjà enlevés, que mes enfants et ma femme étaient entre leurs mains et qu'ils allaient déshabiller ma femme et mes filles et les violer devant moi, puis qu'ils allaient tous les tuer un par un, en commençant par les plus jeunes de mes filles.»

**[exergue 1]**

«Ce qui nous fait le plus mal, à nous Indiens,  
c'est que les gens trouvent nos costumes magnifiques,  
mais c'est comme si  
les personnes qui les portent  
n'existaient pas»

Rigoberta Menchú, dirigeante indigène guatémaltèque

**[exergue 2]**

«Aussi pauvres ou maltraités que nous soyons, nous n'en avons pas moins le droit de vivre et d'être respectés ; tuer un nouveau-né ou une personne âgée ployant sous le poids des persécutions de l'armée est un crime capital qui mérite la plus énergique des condamnations.»

Un dirigeant indigène guatémaltèque

**[encadré 3]****Repères**

Brésil: la population indigène du Brésil est estimée à 220000 personnes, appartenant à quelque 200 groupes différents.

Canada: la population indigène du Canada est estimée à 750000 personnes, ce qui représente environ 3p. cent de la population totale.

Chili: les indigènes, selon les estimations, représentent 6p.cent de la population totale du Chili, qui compte plus de 13 millions d'habitants.

Colombie: la population indigène de la Colombie est estimée à 450 000 personnes, issues de quelque 60 groupes différents.

Équateur: environ trois millions d'indigènes habitent en Équateur, estime-t-on, ce qui représente 40p.cent de la population totale.

États-Unis: les États-Unis comptent environ 1,5million d'Indiens, soit moins de unpour cent de la population totale.

Guatemala: jusqu'à 75p.cent des habitants du Guatemala sont des indigènes, la population totale du pays s'élevant à plus de 9millions de personnes.

Honduras: environ sept p.cent des quelque 5millions d'habitants du Honduras sont indigènes.

Mexique: près d'un tiers des 84millions d'habitants du Mexique sont des indigènes.

Pérou: au moins 50p.cent des 22 millions d'habitants du Pérou sont des indigènes.

[feuille 3]

[article 3]

### **Terres et ressources**

En juin 1990, au Brésil, le corps de Dami\_o Mendes était retrouvé au bord d'une rivière, le visage dans la boue. Il avait été abattu d'une balle dans la nuque. Non loin de là gisait le corps de Mario Davis, son neveu, âgé de dix-neuf ans. Les deux hommes étaient originaires de la communauté indienne macuxi de Santa Cruz, près de Normandie. Ces deux meurtres se rattachaient à toute une série d'agressions dont avaient été victimes les Macuxi de Santa Cruz; cette communauté occupe des terres convoitées par la plus grande entreprise privée d'élevage de bétail de la région.

Les aspects factuels de cette affaire sont loin d'être exceptionnels: un grand nombre d'Indiens brésiliens ont été abattus dans des circonstances semblables, sans que les autorités ne fassent jamais rien pour traduire les responsables en justice. Dami\_o Mendes et Mario Davis ont été tués en raison d'un conflit foncier. L'enquête sur cette affaire a été expédiée et n'a débouché sur aucune inculpation.

Aux États-Unis, Leonard Peltier, un Sioux, dirigeant de l'American Indian Movement (AIM, Mouvement indien d'Amérique), purge actuellement une double peine de réclusion à perpétuité pour le meurtre de deux agents du FBI survenu en 1975 dans la réserve de Pine Ridge (Dakota du Sud). Les deux agents avaient été tués par balles au cours d'une fusillade qui les avait opposés à des militants indiens.

La réserve de Pine Ridge est riche en gisements d'uranium, et l'AIM aurait été invité à Pine Ridge dans l'espoir d'empêcher leur exploitation.

Leonard Peltier, qui a toujours nié être coupable du meurtre des deux agents du FBI, a peut-être été visé pour faire l'objet d'un procès particulièrement sévère en raison de son rôle au sein de l'AIM. De plus, la procédure judiciaire qui a mené à sa condamnation a été entachée d'irrégularités. Leonard Peltier a été extradé par le Canada en 1976, au vu de preuves que le FBI a reconnu par la suite avoir forgées de toutes pièces. Le juge a en outre déclaré que les avocats de Leonard Peltier ne pouvaient pas présenter de preuves d'entorses au règlement commises par le FBI dans d'autres affaires. De telles preuves auraient pu montrer aux jurés que les

autorités étaient prêtes à recourir à des méthodes non autorisées pour s'assurer dans certains cas la reconnaissance de culpabilité des accusés.

Ces facteurs, entre autres, ont amené Amnesty International à la conclusion que la justice devait accorder un nouveau procès à Leonard Peltier.

**[exercice 3]**

«Aussi longtemps que la rivière coulera, ou que l'herbe poussera dans la prairie, aussi longtemps que le soleil se lèvera pour éclairer votre chemin, ou que vous allumerez vos feux de camps, vous serez protégés par ce gouvernement et nul ne vous chassera plus jamais de vos habitations.» Sam Houston, sénateur, promettant en 1854 aux Indiens des États-Unis que les réserves créées pour eux leur appartiendraient à jamais. Une promesse maintes fois violée.

**[exercice 4]**

Protéger les droits des populations indigènes des Amériques

**[feuille 4]**

**[article 4]**

**«Pris entre deux feux»**

En Colombie et au Pérou, les populations indigènes ont été prises pour cibles à la fois par les forces gouvernementales et par les groupes de rebelles. Les communautés soupçonnées de soutenir l'une ou l'autre des parties ont été victimes de violentes représailles, et notamment de massacres sanglants ; des individus ont été tués ou ont "disparu".

Au Pérou, les indigènes, exsangues après plus d'une décennie de conflit à l'intérieur du pays, ont été soumis, hommes et femmes, à un enrôlement forcé dans les patrouilles de défense civile. Ces patrouilles sont censées défendre leurs communautés contre l'opposition armée, mais elles ont aussi été déployées par les forces gouvernementales dans le cadre d'offensives anti-insurrectionnelles, le plus souvent pour servir de chair à canon. Les forces armées ont tué, violé ou torturé toutes les personnes qui refusaient de faire partie des patrouilles. Le parti d'opposition Partido Comunista del Perú "Sendero Luminoso" (PCP-SL, Parti communiste du Pérou "Sentier lumineux") a, à son tour, agressé des membres de ces patrouilles en raison de ce qu'il considérait être une «collaboration» avec les forces de sécurité. Les prisonniers du PCP sont souvent torturés ou soumis à des simulacres de procès avant d'être tués. Les villageois, décrivant leur propre situation, disent qu'ils se trouvent «pris entre deux feux».

**[article 5]**

**"Disparitions" et exécutions extrajudiciaires**

Hommes, femmes et enfants indigènes font partie des dizaines de milliers de personnes qui ont "disparu" dans les Amériques. Cette forme cruelle de violence a des conséquences désastreuses pour les familles des victimes, qui passent parfois des années à se demander, plongées dans une incertitude angoissante, si leurs proches "disparus" sont morts ou vivants.

C'est au Guatemala que les "disparitions" ont commencé, au milieu des années 60, pour devenir monnaie courante au Chili et en Argentine après les coups d'État militaires de 1973 et de 1976. Ce phénomène s'est étendu à toute l'Amérique latine

et continue à sévir aujourd'hui à grande échelle en Colombie, au Pérou et au Guatemala.

Au Pérou, les jeunes gens ont été pris pour cibles parce que leur soutien à l'opposition armée paraissait plus probable que chez d'autres personnes. Toutefois, des enfants, dont certains n'avaient pas plus de trois ans, ont été appréhendés pour «subversion» présumée, et ont finalement "disparu".

Le sort des personnes "disparues" est bien souvent la torture et la mort violente. Les témoignages de survivants, de témoins, ou d'auteurs de tels actes, n'ont pas seulement servi à désigner nommément comme coupables des agents ou des organes des forces de sécurité, mais aussi à prouver que les "disparitions" étaient utilisées par le gouvernement comme méthode pour éliminer les opposants et terroriser la population.

Les exécutions extrajudiciaires \_c'est-à-dire l'homicide illégal par des agents du gouvernement de victimes spécifiquement choisies\_ constituent également un moyen de se débarrasser d'opposants politiques réels ou supposés. Ces exécutions sont perpétrées par des policiers ou des soldats qui agissent soit officiellement soit sous le couvert d'"escadrons de la mort", par des unités de défense civile placées sous les ordres des militaires, ou par des tueurs à la solde d'intérêts privés, mais opérant avec l'assentiment des autorités.

Au cours des douze années de guerre civile qui ont ravagé le Salvador, l'armée a pris pour cibles des membres de l'Association nationale indigène du Salvador (ANIS), organisation soupçonnée de soutenir l'opposition armée. Au cours du massacre de Las Hojas, en 1983, plus de 200 soldats salvadoriens ont pris d'assaut deux petites coopératives agricoles de l'ouest du pays, tuant des dizaines de paysans indiens non armés, dont certains étaient membres de l'ANIS. L'attaque s'était produite après qu'un propriétaire foncier de la région, qui avait prévu de tracer une route traversant les coopératives agricoles, eut dénoncé les membres de ces dernières aux autorités militaires en tant qu'« éléments subversifs».

En mars 1990, Efraín Cabrera Quintanilla et sa femme Cristina Alvarez de Cabrera, tous deux membres de l'ANIS, ont été abattus chez eux par des soldats, dans le département d'Ahuachapán. Le même jour, Samuel Pérez Jérez, autre membre de l'ANIS, était lui aussi tué par balles. Selon Amnesty International, les victimes auraient été abattues en raison de leur action au sein de cette organisation.

#### [exergue 5]

«Chacun se met à creuser frénétiquement, certains à l'aide de pelles, d'autres avec des pioches, et d'autres encore à mains nues. Presque tous pleurent. La puanteur augmente. Les sanglots des familles se transforment en mélodies mélancoliques chantées dans le dialecte quechua local. Zacarías Cconocc Huayhua chante sa douleur à sa femme qu'il vient de reconnaître.»

Ayacucho, Pérou : un journaliste décrivant l'exhumation, en octobre 1990, des corps de 18 villageois de langue quechua, secrètement enterrés dans une fosse commune par les soldats qui les avaient tués. Le massacre semble avoir été perpétré en représailles de l'attaque d'une patrouille civile par le Sentier lumineux. Deux mois plus tôt, des soldats et des membres d'une patrouille civile avaient tué au moins 14 hommes, femmes et enfants à Iquicha (département d'Ayacucho), après que des dirigeants locaux eurent refusé de prendre part à une confrontation armée avec le Sentier lumineux.

#### [exergue 6]

«Il s'accrochait à son père et disait aux soldats que celui-ci était innocent. Les soldats lui ont dit de s'en aller et il est parti en courant, avec les femmes. L'une d'elles l'a informé qu'ils avaient coupé la tête de son père.» Résumé du témoignage d'un garçon de onze ans, après un massacre perpétré par l'armée péruvienne.

**[feuille 5]**

**[exergue 7]**

«Et chaque année, le 19 septembre\_  
il me faudra lui demander  
si elle a eu des nouvelles,  
si elle sait quelque chose\_  
Et elle répondra non, merci beaucoup\_  
je ne puis vous épouser,  
je ne suis pas veuve\_  
pas encore »

Extrait de *La dernière valse à Santiago*, Ariel Dorfman

@1988 Ariel Dorfman. Reproduit avec l'accord de Viking Penguin Inc. et Wylie, Aitken & Stone Inc., représentants de l'auteur.

**[légendes photos]**

**[photo 2, feuille 1]**

L'armée dans la ville de Guatemala \_Jenny Mathews

**[photo 3, feuille 2]**

Guatemala: María Mejía en compagnie de son mari et de leurs deux fils. En 1990, cette militante indigène a été abattue chez elle par des agents civils dépendant de l'armée.

**[photo 4, feuille 2]**

Guatemala: une famille tz'utuhil pleure devant le corps d'un enfant de dix ans, victime en décembre 1990 d'un massacre à Santiago Atitlán. Plusieurs personnes, dont trois enfants, sont mortes lorsque les soldats ont ouvert le feu sur un rassemblement de villageois non armés.

**[photo 5, feuille 2]**

Mexique: un prisonnier indigène à Chiapas. La torture est endémique au Mexique où presque toute personne arrêtée risque d'être torturée. Les forces de l'ordre violent régulièrement la loi, sans crainte d'être poursuivies.

**[photo 6, feuille 3]**

Indiens tzotzil du Mexique; le slogan signifie «Cette terre a été payée de notre sang».

**[photo 7, feuille 3]**

Certaines des victimes des massacres à grande échelle perpétrés par l'armée guatémaltèque à la fin des années 70 et au début des années 80 étaient des enfants indigènes. Des témoignages recueillis par Amnesty International ont décrit comment les soldats égorgeaient les enfants, leur écrasaient la tête contre un mur, ou les éventraient. \_ plusieurs reprises, des témoins ont affirmé que les militaires avaient délibérément choisi des enfants pour leur faire subir des traitements particulièrement cruels.

**[photo 8, feuille 4]**

Mexique: la mère et le fils de Victor Pineda Henestrosa, dirigeant zapotèque "disparu". Les "disparitions" ont des conséquences désastreuses pour les familles,



qui connaissent pendant de longues périodes une incertitude angoissante quant au sort de leurs proches "disparus". Bien souvent, les victimes ne pouvant être légalement déclarées décédées, les veuves ne peuvent obtenir ni dédommagement ni aide sociale. Elles peuvent aussi être empêchées d'obtenir un passeport, de quitter le pays ou de se remarier.

**[photo 9, feuillet 4]**

Pérou: veuves dans des patrouilles de défense civile \_Vera Lentz

**[photo 10, feuillet 4]**

Colombie: Des indigènes du département du Cauca célèbrent l'anniversaire du meurtre de leur prêtre, Alvaro Ulcué, en 1984. Le père Ulcué était le seul prêtre indigène de Colombie et soutenait activement les communautés indiennes revendiquant des terres. Personne n'a comparu en justice pour ce meurtre. Depuis la mort du père Ulcué, des dizaines d'autres dirigeants indigènes ont été tués ou ont "disparu". \_Joe Fish

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre 500 years on. Human rights violations against the indigenous peoples of the Americas. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL -ÉFAI- septembre 1992.

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à: